

LE FIGARO

L'AURORE

ÉDITION
DE PARIS
PRIX : 7,00 FRANCS

La proposition de loi de Jean-Pierre Thomas

Les députés instituent l'épargne retraite

*Les fonds de pension permettront de compléter les retraites
et canaliseront l'épargne vers les entreprises.*

L'Assemblée devait terminer dans la nuit l'examen de la proposition de loi de Jean-Pierre Thomas sur l'épargne-retraite. Un tabou est levé, même si le système ne saurait monter en puissance que très progressivement.

● **Jean Arthuis**, ministre de l'Economie et des Finances, a apporté le soutien du gouvernement à ce texte d'origine parlementaire. « *Aujourd'hui nous instituons les fonds d'épargne-retraite* », s'est félicité le ministre, pour qui il s'agit d'un débat « *d'intérêt national* ».

● **La vocation de ces fonds** est double, a-t-il précisé : « *conforter* » par l'épargne volontaire, « *la sécurité des vieux jours* » et permettre de « *canaliser l'épargne vers les entreprises, donc vers la création de richesses et d'emplois* ».

● **Le système des retraites** ne devrait pourtant pas être révolutionné par le nouveau texte. L'épargne-retraite devrait collecter de 30 à 50 milliards par an, contre 900 milliards brassés par les régimes obligatoires par répartition, qui demeureront le socle essentiel des retraites, ou 400 milliards collectés chaque année par l'assurance vie.

● **Tout salarié** pourra souscrire à un plan d'épargne-retraite, et l'adhésion pourra également se faire par voie d'accord collectif au sein de l'entreprise ou de groupes d'entreprises.

● **A l'heure de la retraite**, les revenus de ces fonds donneront lieu à une rente, mais une sortie partielle en capital est aussi prévue, pour « *20 % des droits ac-*

quis, dans la limite de 100 000 francs ».

● **Les députés UDF** se félicitent d'avoir été à l'origine d'une proposition qui s'inscrit au nombre de ces « *signes forts* » qu'il convient d'adresser à l'opinion.

● « **Nous avons vaincu les réticences du gouvernement** », se réjouit Gilles de Robien, président du groupe à l'Assemblée nationale. « *Le dialogue avec le gouvernement a été fructueux* », ajoute le centriste Bernard Bosson.

● « **C'est la consécration de la revalorisation du rôle du Parlement** », ajoute le député UDF des Vosges, Jean-Pierre Thomas.

(Les articles de **Sophie HUET** et de **Béatrice TAUPIN**, page 7, et Le FIGARO économie, page 1)

LE FIGARO

L'AURORE

ÉDITION
DE PARIS
PRIX : 7,00 FRANCS

Épargne retraite : « Un dialogue fructueux »

L'UDF se félicitait hier d'avoir réussi à « vaincre les réticences » du gouvernement avec la proposition de Jean-Pierre Thomas.

En cette période de crise économique, où le gouvernement est accusé de donner d'une main ce qu'il reprend de l'autre, les députés UDF n'ont cessé d'adresser des « signes tangibles à l'égard de M. Tout-le-Monde », selon la formule de Pierre Méhaignerie (Ille-et-Vilaine), le président centriste de la commission des finances. Ils n'ont certes pas obtenu le gel des taxes sur les carburants, ni la baisse – au moins à terme – de la TVA, lors de la discussion budgétaire. Le groupe UDF n'en a pas moins remporté en 1996 deux victoires législatives, « lisibles » et à la portée de tous : la première est le vote, le 11 juin dernier, de la proposition de loi de Gilles de Robien (Somme), le président du groupe UDF, sur l'aménagement du temps de travail, qui connaît des débuts prometteurs ; la seconde est la proposition de loi de Jean-Pierre Thomas (UDF, Vosges) visant à permettre aux 14 millions de salariés du secteur privé de souscrire à un plan d'épargne retraite.

Consécration

Ce texte résulte de deux propositions de loi antérieures : l'une (déposée en novembre 1993) signée par Charles Millon, l'actuel ministre de la Défense, alors président du groupe UDF, et par Jean-Pierre Thomas, qui visait à créer un plan d'épargne entreprise retraite, l'autre (déposée le 2 mars 1994) présentée par Jacques Barrot, aujourd'hui ministre du Travail, à l'époque président de la commission des finances de l'Assemblée, créant des fonds de pension. Le groupe UDF, qui tenait là deux

« idées fortes », a donc réussi à « vaincre les réticences » du gouvernement, applaudit Gilles de Robien, puisque la proposition de loi Thomas est soumise au vote des députés. « Le dialogue avec le gouvernement a été bon », se félicite Bernard Bosson (Haute-Savoie), le président des députés Force démocrate. Ce que confirme Gilles de Robien, qui a rencontré mardi le premier ministre Alain Juppé pour « cadrer le débat ». Les négociations ont été nombreuses, avec le ministre des Finances Jean Arthuis, et le ministre du Budget Alain Lamassoure, ce qui fait que tout le monde s'est mis d'accord sur les amendements, avant le débat en séance publique, hier après-midi. « C'est comme cela que l'on devrait bâtir le budget de l'Etat et celui de la Sécurité sociale. Il y aurait moins de tensions lors de la discussion budgétaire, et le budget n'en serait que meilleur », estime le président du groupe UDF.

Jean-Pierre Thomas, le « marathonien » de l'épargne retraite, qui obtient enfin gain de cause, ajoute que « c'est la consécration de la revalorisation du rôle du Parlement, dans le cadre de l'union de la majorité », puisque les amendements sont soutenus par les groupes UDF et RPR. Charles de Courson (UDF, Marne) souligne que ce système propose paradoxalement un cadre d'épargne retraite « obligatoire-facultatif, une philosophie très UDF ! » En clair, le groupe UDF propose un nouvel outil aux partenaires sociaux, à l'avantage des salariés les plus modestes, à charge pour eux de le mettre en œuvre s'ils le souhaitent.

Sophie HUET

(Lire aussi le FIGARO économie page 1)